



**COMMUNE DE SAINT-GILLES.  
FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT AUX PROPRIETAIRES CONFIAUT UN  
LOGEMENT A UNE AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE. EXERCICE 2019.**

A déposer ou renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis, à la cellule taxes et primes de l'Administration communale de Saint-Gilles, Hôtel de Ville (Bureau 18), Place Maurice Van Meenen 39, 1060 Saint-Gilles.

Téléphone : **02/563.11.62** - Fax : **02/536.03.73** - E-mail : **Prime.sociale1060@stgilles.brussels**

**Coordonnées du propriétaire et du bâtiment concerné**

Nom (ou dénomination de la société) : ..... Prénom : .....

RN (ou n°BCE) : .....

Adresse (ou siège social) : .....n° ..... Boîte .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. : .....E-mail : .....

Adresse du bien immobilier sur Saint-Gilles : .....

Dates du début et de la fin du mandat de gestion ou du bail.....

La prime doit être versée sur le compte ouvert au nom de : .....

N° compte IBAN : .....

**Documents à joindre à la présente demande :**

1. Pour tout nouveau contrat, une copie du mandat de gestion ou du bail principal ;
2. Pour tout renouvellement, une copie de celui-ci et du précédent contrat ;
3. Une déclaration datée et signée de l'agence immobilière sociale attestant que ledit bien immobilier est effectivement pris en gestion/location pour une durée de 9 ans, est en ordre au niveau urbanistique et remplit les exigences légales de sécurité, de salubrité et d'équipement ;
4. Une attestation de propriété ou la preuve d'un droit réel sur le bien ;
5. Un plan du/des logements.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement Saint-Gillois relatif à la prime d'encouragement aux propriétaires confiant un logement à une agence immobilière sociale.

Date et signature :